

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_011 | Ouvriers. XIXe siècleCollectionBoite\\_011-1-chem | Ouvriers. Famille -- sexualité. ItemAnnales de la charité II | Concubinage et criminalité](#)

## Annales de la charité II | Concubinage et criminalité

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb011\_f0027

SourceBoite\_011-1-chem | Ouvriers. Famille -- sexualité.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[\[anonyme ou collectif\] Annales de la Charité II](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

A propos de l'œuvre de St Respi qui est  
de "le crime inséparable de la moralité et de ~~la~~ l'insécurité  
de l'insécurité publique"

- "Les registres de cour d'assises contiennent que  
sur 4 accusés, 3 ont été déclarés. A Paris la  
moralité est encore + forte"

Les registres de loi = correctionnels, fournissent  
l'état complet à l'égard des registres et des  
autres.

La loi, la morale, la propriété sont  
l'objet de la haine des pures sans de la morale:  
ils croient se venger de la honte qu'ils courent en  
appartenant d'insécurité à toutes les institutions sociales

L'œuvre de St Respi leur forme en ce sens  
de crime public en amis de l'ordre"

exhorte la loi à donner par 174 articles de  
l'insécurité aux ministres etc. d'etc  
(il existe du blé qui la loi de St Respi  
le même de droit sur le acte de justice

"un des moyens les + sûrs de prévenir le crime  
et la crime, de la loi les lois de la moralité,  
d'insécurité ne peuvent le respect de la loi et de la  
propriété, c'est à dire l'insécurité, des classes sociales,

le lien sacré du mariage avec ses  
devoirs, les habitudes civiles contractées par  
le foyer domestique avec les obligations de la loi et  
les doux joies de la famille à cette fin de l'homme  
que modifie le régime - l'habitude de l'homme  
à la suite l'immortalité et + noble - de résister  
en liberté. "

606 Commission de 5 Académiciens  
sur le sujet précédent  
(la commission est) présidée par  
Portalis, avec Tocqueville, Villeneuve, Villermé)  
1846.